

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	28
Représentés	11
Absents	4
Votes	
Pour	34
Contre	/
Abstention	5

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 19 octobre 2022

Le dix-neuf octobre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 12 octobre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présents :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, LAJILI Yamina, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONDENEIGE Matthias, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, SASU Hancès, GARROUT Karim, DIMNET Jocelyne, LORES Monique, CHIRrane El Arbi, BANCE Stéphane, CHALBI Yacin, LANTERNIER Lucie, DESROCHES Damien, FOURNIER Laura, DESPRES Catherine, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE Terence, GUILLAUD BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien

Étaient représenté.e.s :

M COELHO Vasco	mandat à Mme FRANCISOT Amandine
M. BRULANT Marina	mandat à M MARQUES Henrique
M. THIAM Moustapha	mandat à M. SAYADI Walid
Mme COHEN Rachel	mandat à M. DRUART
Mme FADLI Hafida	mandat à M. CHALBI Yacin
M. OMRANE Alain	mandat à Mme HACHE Bénédicte
Mme BEZACE Mathilde	mandat à M. FONDENEIGE Matthias
M. BOLLE-DALLIAH Kristian	mandat à M. ID ELOUALI Ali
M. BOURVEN Julien	mandat à Mme SASU Hancès
Mme OZCAN Canan	mandat à Mme LAJILI Yamina
Mme MARTIN Mélisande	mandat à Mme LANTERNIER Lucie

Étaient absents : Ms AOUMMIS Hassan, HABI Hacène Mmes BENKAHLA Malika, LEMOINE Nathalie

Secrétaire de séance : Mme Hancès SASU

Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le

24 OCT. 2022

de la publication le

24 OCT. 2022

O B J E T

Institution d'un règlement municipal de changement d'usage des locaux d'habitation et attribution d'un numéro d'enregistrement pour les locations de courte durée

Institution d'un règlement municipal de changement d'usage des locaux d'habitation et attribution d'un numéro d'enregistrement pour les locations de courte durée

Monsieur le Maire informe, que la proximité de Paris, et l'offre importante de transport en commun sur la commune génèrent depuis quelques années des locations de courte durée de chambres ou de logements.

Il devient nécessaire d'encadrer ce type d'activité, tout en permettant à la collectivité d'avoir une meilleure connaissance de son parc de logements touristiques, et notamment de ce type d'hébergement en plein essor.

Pour faire face à l'essor des locations saisonnières entre particuliers, et permettre entre autres aux communes d'exercer un meilleur contrôle de ces pratiques locatives, la loi ALUR du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové définit la location de tourisme comme des changements d'usage, il est nécessaire d'instituer un règlement municipal de changement d'usage et un numéro d'enregistrement pour les locations de courte durée.

C'est dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal d'approuver :

- L'instauration de la procédure de changement d'usage de locaux destinés à l'habitation en vue de louer de manière répétée pour de courtes durées à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile,
- Le règlement annexé à la présente délibération fixant les conditions de cette procédure,
- La soumission à déclaration préalable, de toute location pour de courtes durées d'un local meublé, situé sur le territoire de la commune et cela dès la première nuitée. À chaque déclaration préalable, un numéro d'enregistrement sera délivré qui devra figurer dans toute annonce de location.

LE CONSEIL,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les articles L 631-7 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la loi N° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dit loi ALUR,

Vu la loi N° 2016-1321 du 7 octobre 2016, pour une République numérique et notamment son article 51 relatif à la mise en place d'un numéro d'enregistrement auprès des communes, pour les locations de courtes durées d'un local meublé,

Vu la délibération du 22 juin 2022 approuvant notamment l'institution de la taxe de séjour sur la commune de Choisy-le-Roi dans ses tarifs et modalités de collecte de la taxe de séjour au réel à compter du 1er janvier 2023,

Vu l'avis de la commission Urbanisme-Logement-Développement durable-Nature en ville-Propreté du 7 octobre 2022,

Considérant la multiplication des locations de courte durée de locaux meublés sur la commune,

Considérant la nécessité de pouvoir exercer un meilleur contrôle de ces pratiques locatives sur le territoire de la commune,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} – Approuve l'institution d'un règlement municipal de changement d'usage des locaux d'habitation.

Article 2 – Approuve le règlement municipal de changement d'usage annexé à la présente délibération qui fixe les conditions de cette procédure.

Article 3 : Décide de soumettre à une déclaration préalable toute location de courtes durées d'un local meublé, situé sur le territoire de la commune et cela dès la première nuitée. Chaque déclaration préalable

donnera lieu à la délivrance d'un numéro d'enregistrement qui devra figurer dans toute annonce de location.

Article 4 : Décide de transmettre la présente délibération accompagnée du règlement municipal de changement d'usage temporaire des locaux d'habitation à l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.
Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 19 octobre 2022

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi

The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Choisy-le-Roi. The stamp contains the text "Maire de Choisy-le-Roi" at the top and "Val de Marne" at the bottom, with a central emblem. A large, loopy handwritten signature in black ink is written over the stamp and extends to the right.

